

3 questions à Michel Partage

« L'eau n'a pas de prix, seule sa gestion a un coût »

L'histoire commence en 2001 lorsque Michel Partage se présente aux élections municipales à Varages, un petit village du haut Var. Principal thème de sa campagne : l'eau, et sa gestion par la Seerc, une filiale de la Lyonnaise des Eaux, à qui le candidat reproche une dégradation du service public. Elu sur cette question, il met en œuvre dès 2002 un programme de retour en gestion publique de l'eau en créant une régie municipale. Trois ans plus tard, le maire lance l'Appel de Varages « pour le service public de l'eau potable en France ». Devenu depuis militant d'une cause planétaire, Michel Partage multiplie colloques, conférences et rencontres, comme dernièrement avec les membres du Conseil de développement du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.



> Quel est le sens de votre Appel de Varages ?

Nous affirmons que l'eau n'est pas une marchandise comme les autres. Elle a certes un prix, mais il ne correspond qu'à celui de sa gestion pour la traiter, l'acheminer et l'assainir. Il s'agit bien au contraire d'un bien public, commun à l'humanité toute entière, et nous sommes convaincus qu'elle doit être gérée par le service public pour le rester. L'objectif de profit des entreprises privées est en effet incompatible avec son utilisation raisonnée à l'échelle de la planète. Si l'eau doit avoir un prix, il ne peut servir qu'à l'amener partout dans le monde, et non pas à renflouer des actionnaires.

> Pensiez-vous que ce texte trouverait un tel écho ?

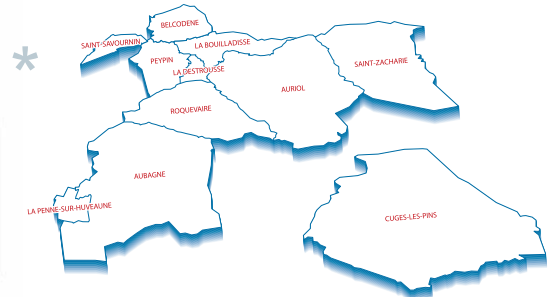
On dit qu'il faut réfléchir le monde globalement pour agir localement. Nous avons fait l'inverse. On a lancé l'appel par réflexe et par conviction, sans penser à des problématiques globales. Ce n'est qu'à Nairobi, lors du Forum social mondial, que nous avons vu que notre réflexion avait un sens très lourd. Ce qui se passe ici, se passe ailleurs, avec de toutes autres répercussions. On a des exemples de guerre de l'eau, de pollutions ou d'assèchements de rivières qui contraignent les gens à faire des kilomètres pour une goutte d'eau. Varages, Auriol, Kinshasa, c'est le même combat pour épargner les générations futures d'une pénurie annoncée.

> Quel est l'ambition de l'association EAU (Elus, Associations, Usagers) que vous venez de créer ?

Nous voulons aller plus loin que la sensibilisation. En fait, nous pensons que l'usager doit amener l' élu à changer sa manière de voir les choses, et donc à changer sa politique. L'association veut également donner aux maires les moyens de réagir face au rouleau compresseur des multinationales, qui font tout leur possible pour empêcher les élus de jouer leurs rôles de délégués soucieux de la qualité du service public de l'eau. Pour les aider, nous avons fédéré nos expériences et nous pouvons désormais fournir une assistance aux élus.

Illustration de une et photos : P. Mougeot - www.contactprod.com - crédit photo Geoffrey Dirat

ensèn*



Aubagne, Auriol, Belcodène, La Bouilladisse, Cuges-les-Pins, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peyrin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie

Dossier

L'eau :

Un enjeu mondial, une préoccupation locale



S o m m a i r e

- L'actu des groupes de travail - pg 2
- Elargissement de l'A52 : La position du conseil - pg 2
- L'eau, sa gestion et son prix en pays d'Aubagne et de l'Étoile - pg 3
- Rencontre avec Michel Partage, initiateur de l'Appel de Varages « pour une gestion publique de l'eau potable » - pg 4

L'édito du Président

Le réchauffement climatique s'accélère alors que les ressources en eau s'amenuisent. Notamment dans notre région, où nous pensions qu'elles étaient inépuisables. Ce bien commun de l'humanité se retrouve dès lors plongé au cœur de toutes les incertitudes. Un inquiétant constat qui fait de l'eau un véritable enjeu de société planétaire dont les usagers et les citoyens que nous sommes doivent se sentir acteurs.

Il s'agit pour chacune et chacun d'entre nous de se poser la question de la maîtrise de la production, de la distribution et de l'assainissement de l'eau. C'est le sens du travail conduit par le Conseil Développement en direction des élus et des techniciens de l'agglomération avec lesquels nous partageons cette préoccupation, même si l'eau n'est pas

une compétence communautaire. Chaque ville possède en effet son propre mode de gestion : de la régie municipale directe à la délégation de service public.

Aujourd'hui, c'est donc dans nos communes qu'il nous faut poser les termes du débat. C'est dans nos communes, avec, et auprès des élus locaux, qu'il nous faut réfléchir et agir pour sensibiliser nos concitoyens aux économies d'eau. C'est dans chaque commune qu'il nous faudra favoriser la diffusion de l'information et veiller à la transparence en faisant preuve d'exigence dans la gestion des contrats, qu'ils soient publics ou privés. Nous le ferons sans a priori politique, mais en affirmant notre volonté de participer au débat public.

Paul Delbosc

Pour participer aux groupes de travail, veuillez compléter et renvoyer ce coupon réponse à :
Conseil de développement du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
932, Avenue de la fleuride
13400 Aubagne
administration, TEL : 04 42 62 85 62 / 06 08 36 61 07
<http://conseildedeveloppement.agglo-ghb.net>

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél : E-mail :
Groupe de travail choisi :

L'actu des groupes

Projets en cours, à venir, ou à l'étude, retrouvez l'actualité des groupes de travail du Conseil de développement.

> Tous les chemins mènent à l'argile

Dans le cadre de l'opération touristique « *Les chemins de l'argile* », les céramistes et santonniers du Pays d'Aubagne ont l'ambition de doubler l'activité de cette filière argile sur les cinq prochaines années. Un objectif pris « *très au sérieux* » par les membres du groupe « *Développement économique et emploi* » qui entendent bien participer au succès de ce projet en y apportant leur contribution.

> Le retour de la consigne

Comment réduire nos déchets à la source ? Voilà l'une des questions à laquelle le groupe « *Environnement et aménagement de l'espace* » tente de trouver des réponses. Dans le cadre de sa réflexion sur la gestion de nos ordures ménagères, une première proposition est avancée : revenir au principe de la consigne pour les emballages en verre et en métal. Une solution qui présente le double avantage d'être à la fois économique et écologique.



> A suivre

« *Personnes handicapées et intercommunalité* ». C'est le titre du volumineux constat récemment adressé aux élus communautaires par le groupe « *Développement et valorisation de la vie sociale et du cadre de vie* ». Ce document dresse un état des

lieux des difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées tout en étant assorti de propositions concrètes. Il est disponible sur simple demande en contactant le Conseil de développement au 04.42.62.85.62 ou au 06.08.36.61.07.

L'eau : un enjeu mondial, une préoccupation locale

L'eau, sa gestion et son prix en pays d'Aubagne et de l'Etoile

Au sein du Conseil de développement, les membres du groupe « *Organisation et évolution des services publics* » se sont penchés sur la question de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire.

Devant leur facture d'eau, les habitants du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ne se trouvent pas sur un même pied d'égalité. Les mieux lotis sont les Roquevairois. Chaque mètre cube consommé leur coûte en moyenne* 2,12€, abonnement compris. A quelques kilomètres de là, ce même mètre cube est facturé 2,80€ aux Aubagnais. En revanche, à La Destrousse, Auriol ou Cuges, les usagers doivent déboursier de 3,18 à 3,31€ pour le même volume. Des différences qui peuvent s'expliquer par la plus ou moins grande proximité des réserves d'eau ainsi que par ses conditions de stockage, de distribution et d'assainissement.



(le Sibam), alors qu'à Aubagne, ou Auriol, elle est confiée à des sociétés privées par le biais de délégations de service public. « *La nature même des réseaux, dense en ville et diffus en rase campagne, empêche toute comparaison de prix* », reconnaît Jean-Claude Pepe, qui s'est livré à cet exercice. « *Une seule chose est sûre, poursuit le président du groupe Organisation et évolution des services publics, à réseau équivalent, la gestion privée reste plus onéreuse que la gestion publique* » affirme-t-il en expliquant que les régies municipales sont par exemple exemptées de taxe professionnelle.

« Bien connaître son dossier »

En revanche, quel que soit le mode de gestion (régie municipale ou délégation de service public), les membres du groupe de travail demandent aux élus d'exercer un contrôle technique et financier sur le gestionnaire. « *Leur mission pourrait être facilitée en créant un pôle de compétences qui serait à leur service pour éplucher les rapports d'activité des délégataires, vérifier les budgets annexes de l'eau, dresser un état des lieux des réseaux ou négocier les tarifs, propose Jean-Claude Pepe. En mutualisant les moyens, nous serions plus performants* » assure-t-il. Ce pôle s'appuierait sur des ressources internes, notamment celles du Sibam, et pourrait faire appel à des compétences externes. Une solution employée avec succès par la municipalité d'Auriol qui a sollicité l'association SP 2000, spécialisée dans l'expertise des services publics locaux, pour renégocier sa délégation de service public. Au final, elle a obtenu un rabais d'environ 30% sur le prix de l'eau. « *Face à ces entreprises, il faut être costaud et bien connaître son dossier avant de discuter* » confirme Raymond Rocchia. « *Il n'y a pas de secret, ajoute le 1er adjoint qui s'est occupé des négociations. Les élus doivent savoir ce qu'ils veulent et ce que le délégataire fait.* »

« La gestion privée reste plus onéreuse que la gestion publique »

Mais ces différences de prix pourraient aussi trouver leur source dans le mode de gestion de l'eau potable. A Roquevaire, la distribution de l'eau relève d'une régie municipale créée en 1972 par le maire de l'époque, Léon David. Sur le territoire de l'ancienne communauté de l'Etoile, cette mission est assumée par un syndicat intercommunal

* Moyennes calculées à partir de factures d'usagers des communes concernées.

Pot de terre contre pot de fer



Les histoires d'eau, Sylviane Grazzini, membre du Conseil de Développement, les connaît bien. Enfant, sa mère l'a éduquée en lui apprenant à l'économiser. Devenue adulte, elle a gardé ces habitudes. Dans son jardin, ne poussent que des plantes pouvant « passer l'été sans arrosage ». Et à la maison, le robinet ne coule jamais inutilement. A tel point que sa faible consommation lui a valu un contrôle après des factures jugées « trop basses pour être honnêtes » se souvient cette Auriolaise du hameau de la Bardeline qui est membre du Conseil. En fait, le problème ne venait pas de sa canalisation, ou de sa supposée dérivation. « Le réseau de distribution du lotissement fuyait de tous bords » explique-t-elle. La Société des Eaux de Marseille, propriétaire du réseau depuis son rachat au lotisseur, ne semblait guère s'en émouvoir. « Nos malheurs à nous, c'étaient leurs profits à eux. Plus ça fuyait, plus ils gagnaient de l'argent » analyse a posteriori Sylviane. Entre 1996 et 1999, les riverains du hameau ont ainsi déboursé 471505 francs pour leur consommation d'eau, et près de 370 000 pour les fuites. A force de ténacité, ils ont finalement obtenu gain de cause : leur réseau a été intégré au domaine public municipal en février 2002. Sylviane a d'ailleurs conservé une copie de la délibération du Conseil municipal, en guise de trophée. De cette « victoire du pot de terre contre le pot de fer », elle a acquis la conviction que les « citoyens doivent se préoccuper de la gestion de l'eau. Les multinationales ont peut être toutes les cartes en main. Mais c'est notre eau, et en définitive, elles ne sont pas si puissantes qu'elles veulent nous le faire croire. »

Elargissement de l'A52 : le Conseil de développement prend position

La société Escota veut élargir l'autoroute A52 entre Pas de Trets et Pont de l'Etoile et réaménager l'échangeur de Roquevaire. Montant estimé des travaux : 55 M€. Après avoir pris connaissance de ce projet, le Conseil de développement « réaffirme ses positions ». Il constate qu'aujourd'hui, « *la saturation des voies est concentrée sur la D96 entre La Bouilladisse et Pont de l'Etoile, sur les échangeurs d'Auriol et de Pas de Trets, et non pas sur les voies de l'A52.* » Par ailleurs, il juge que « *ces dépenses importantes seraient consacrées à des projets faisant place au « tout voiture », alors que les problèmes et dysfonctionnements en terme de transports, de sécurité et de santé publique dans nos villages, resteraient*

eux entiers et non solutionnés... » Devant cette situation, qualifiée d'« *incohérente* » par les citoyens du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui le compose, le Conseil de développement « *affirme son opposition* » au projet d'élargissement et avance des propositions « *concrètes, pertinentes et alternatives* » : réhabilitation par tranche de la voie de Valdonne ; création sur l'A52, en amont d'Aubagne, d'une voie réservée aux transports collectifs et au co-voiturage ; gratuité du péage pour les salariés utilisant le co-voiturage et empruntant le péage de Pont de l'Etoile ; réaménagement de la sortie d'Auriol ; et, enfin, création d'un échangeur à Belcodène qui délesterait celui de Pas de Trets et tout le nord du territoire.



« *Une politique de transports pensée, réfléchie, cohérente, respectueuse de l'environnement et du cadre de vie se doit d'être au service de la population* » rappelle le Conseil qui souligne « *s'y employer par ses propositions.* »